**33ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(6-17 mai 2019)**

**Portugal**

**Intervention de la France**

Genève, le mercredi 8 mai 2019 (matin)

Merci Monsieur le Président.

Je remercie la délégation portugaise pour la présentation de son rapport.

La France salue la situation des droits de l’Homme au Portugal et son amélioration depuis son dernier passage à l’EPU, en particulier s’agissant de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, du droit à l’adoption reconnu aux couples de même sexe et de la lutte contre le harcèlement.

Elle adresse au pays les recommandations suivantes :

1. poursuivre les efforts en vue d’atteindre l’égalité réelle entre les femmes et les hommes en amendant la législation sur l’interruption volontaire de grossesse en vue de permettre une prise en charge totale par l'Etat des frais de l’opération ; en assurant la mise en œuvre effective des normes relatives aux droits des femmes, ainsi qu’à la lutte contre le harcèlement et les violences domestiques.
2. veiller à la mise en œuvre effective des normes visant à abolir les discriminations et les violences envers les personnes appartenant aux minorités, en particulier s’agissant de la loi du 23 août 2017 qui établit un régime juridique plus sévère visant la prévention, la prohibition et le combat contre les discriminations en raison de l'origine;
3. renforcer les droits économiques, sociaux et culturels des populations fragiles en poursuivant les efforts pour réduire la précarité dans certains quartiers;
4. améliorer les conditions de vie en milieu carcéral notamment en termes de santé.

La France souhaite un plein succès au Portugal pour cet EPU./.